

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 février 2014

n° 3

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénomination de voies sur la commune

Mesdames, Messieurs,

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

Les voies suivantes nécessitent une dénomination :

- la voie d'accès au futur dépôt des Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC) et aux différents lots se situant dans la zone industrielle rue Alfred Nobel sur la parcelle EL 416,*
- la voie desservant la parcelle AI 126 appartenant à Habitat 86 et située rue Maurice Bourgois,*
- la voie desservant les projets des 2 lotissements "La Roche du Château I" et "La Roche du Château II" situés à Targé chemin des Porcherons et rue de l'Eguiseau,*
- la voie desservant 6 habitations au lieu-dit "Le Bas Coudray".*

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer (voir plans joints) :

Rue Louis Leprince-Ringuet : Cette voie a son origine rue Alfred Nobel sur la parcelle EL 416 et se termine en impasse.

Rue de l'oiseau bleu : Cette voie a son origine rue Maurice Bourgois sur la parcelle AI 126 et se termine en impasse.

Rue de la Roche : Cette voie a son origine chemin des Porcherons et son extrémité rue de l'Eguiseau.

Rue Gérard de Nerval : Cette voie a son origine rue Alexandre Dumas et son extrémité chemin de la maison perdue la maillardière.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 18/02/2014 n°881
Publié au siège de la mairie, le 17/02/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Emmanuelle ADAM